

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1930

30 juillet 2015

SOMMAIRE

Albert Luxembourg Holdings	92640	Merit Capital Asset Management Luxembourg S.A.	92623
Fair Partners S.à r.l.	92640	Merit Capital Asset Management Luxembourg S.A.	92625
LDV Management II Meigerhorn S.C.A.	92607	Metallum Holding S.A.	92625
Le Cloître S.A.	92608	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l.	92611
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	92608	Mig Holding S.à r.l.	92625
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	92606	Milfix S.à r.l.	92626
Liebrecht & Wood Group S.à r.l.	92606	Mitco Real Estate A S.à r.l.	92626
Lime Consulting S.A.	92607	Mitco Resolution 4 S.à r.l.	92626
Lonex S.A.	92607	Mitco Resolution 5 S.à r.l.	92626
LOYS Sicav	92610	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	92627
Luxair Commuter & Cie S.e.n.c.	92610	Monteverde S.A.	92627
Luxair Commuter S.A.	92610	Morning Bay S.A.	92627
Luxair Executive S.A.	92611	Moselle Real Estate Sàrl	92618
Luxetanche S.A.	92611	Murabaha Club S.C.A.	92594
Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	92612	NBIM Marcel S.à r.l.	92630
Malakoff Holding S.A.	92619	NBIM Monte S.à r.l.	92630
Management S.à r.l.	92620	NBIM S.à r.l.	92640
Manager S.à r.l.	92620	Nettracon Limited Sàrl	92629
Mandatum Life Fund Management S.A.	92612	New Lead LB Holding S.A.	92627
MarLux S.à r.l.	92612	Norman Conquest S.A.	92628
Masterplan S.à r.l.	92612	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	92628
Matijal Conseil	92620	Nuevo Roble S.A.	92628
Matijal Conseil	92621	O & C Consulting	92629
« MaVetLou »	92617	Odier Property S.A.	92630
Maxeda DIY Holding S.à r.l.	92614	OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.	92630
Max Mining and Resources	92614	Oper S.à r.l.	92631
Maybrooke Holdings S.A.	92615	Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l. ..	92630
Medhotel S.A.	92621	Parcoy Holdings S.à r.l.	92634
MegaFon S.A.	92617	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l.	92631
Melf S.à r.l.	92622		
Melville Sàrl	92618		
Meraki Management S.à r.l.	92622		

Murabaha Club S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 196.698.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of April,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Ethical Finance Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Ethical Finance Holding),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Mr Abbas Hijazi, born in Kuwait on April 20, 1969 and residing at Gulf Street, Benied Al Gar Area, Block 2, Aisha al Salem complex, Building No. 7, apt. 708, Kuwait (AH),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

Definitions

In these articles of association (hereafter the Articles), the following definitions shall have the following meanings:

Affiliate means, when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries' controls, commonly controls, is controlled by or is under common control with the specified person. For such purposes, the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise or, in respect of any company, the ownership of a majority of the shares or the right to acquire the majority of the shares or the power to exercise a majority of the total voting rights;

Business Day means a day except a Saturday, Sunday or public holiday on which banks are generally opened for business in the city of Luxembourg;

Permitted Transferee means any Affiliate of the relevant Shareholder;

Shareholders mean the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders;

Transfer means any transaction which has as a purpose, or will result in, the transfer of Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, disposals, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, de-mergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of any pledge of the Shares, the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all these who may become owners of the shares mentioned hereafter a société en commandite par actions under the name of "Murabaha Club S.C.A." (hereinafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in article 10). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and grant licenses on or make use of any of its intellectual property rights.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances, article 10.5 shall apply.

II. Share capital - shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (actions/parts de commanditaire) (the Ordinary Shares) and one (1) management share (action/part de commandité) (the Management Share), in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed. The Ordinary Shares and the Management Share shall be together referred to as the Shares and individually as a Share, whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

5.2 The Management Share shall be held by Ethical Finance Holding S.à r.l. (as described in article 10 hereafter), as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.4 If the Company issues any new Ordinary Shares representing the corporate capital against a contribution in cash, each Limited Shareholder (as defined in article 8.2 hereafter) shall have a right to subscribe for a number of new Ordinary Shares proportionate to its shareholding in the Company. The Company shall notify all Limited Shareholders, at least five (5) Business Days prior to any issuance, of the date of such issuance and the number of Shares or other securities to be issued. Such subscription right shall not apply when the corporate capital is increased by way of a contribution in kind.

5.5 New shareholders shall be invited to join the Company as Limited Shareholders in the future and new Ordinary Shares representing the corporate capital will be issued to such new shareholders at any valuation of the Company considered appropriate by the Manager.

Art. 6. Authorized capital.

6.1 In addition to the nominal issued share capital, the Company has an unissued but authorised capital of a maximum amount of one million euro (EUR 1,000,000), to be used in order to issue new shares of any such category and class as the Manager may decide subject to the pre-emption rights set out in article 5.4 above, or to increase the nominal value of the shares.

6.2 The Manager is authorised to increase the subscribed share capital of the Company during a period of five (5) years starting from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five (5) years. The Manager is specially authorised to issue the new shares of any category subject to the pre-emption rights set out in article 5.4 above.

6.3 These new shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.4 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new shares, their category having to be eventually subscribed and issued.

6.5 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new shares.

6.7 Upon such increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5.1 and 6.1 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

Art. 7. Shares and register of shares.

7.1 The shares of the Company are in registered form.

7.2 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.3 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.4 Subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time, any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties through the recording of a declaration of transfer into the register of shares signed and dated either (i) by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company.

III. Liability of holders of shares

Art. 8. Management Share and Ordinary Shares.

8.1 The holder of the Management Share (hereafter the Unlimited Shareholder) is jointly, indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

8.2 The holder(s) of Ordinary Shares (hereafter the Limited Shareholder(s)) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholder(s) in general meetings, and shall, in that capacity, only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued.

Art. 9. Restrictions on the transfer of shares.

9.1 The Management Share and Ordinary Shares held by the Manager are transferable to any third party of his choosing and in accordance with the provisions of the Law, the Articles and any shareholders' agreement with respect to the Company that may be in place from time to time.

9.2 The Ordinary Shares held by any Shareholder other than the Manager are exclusively transferable in accordance with the provisions of the Law, the Articles and any shareholders' agreement with respect to the Company that may be in place from time to time.

9.3 Any Transfers of Shares shall be valid and recognized by the Company only to the extent that any person receiving any Share becomes a party to any shareholders' agreement with respect to the Company that may be in place from time to time.

9.4 Any Transfer in violation of these Articles and any shareholders' agreement with respect to the Company that may be in place from time to time shall be void ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted transfer in its books and records and shall in particular not enter the Transfer in the register of shares.

9.5 Each Shareholder shall be permitted to transfer any of its Ordinary Shares to a Permitted Transferee, provided however that the transferring Shareholder secures that the Ordinary Shares are retransferred to it should the transferee cease to be a Permitted Transferee.

In connection with a Transfer to a Permitted Transferee, such Permitted Transferee shall enter into any shareholders' agreement with respect to the Company that may be in place from time to time in place of the Shareholder, and the Shareholder shall guarantee that such Permitted Transferee will fulfil its obligations under any shareholders' agreement

with respect to the Company that may be in place from time to time, including such obligations that are personal to that Shareholder.

IV. Management and Supervision

Art. 10. Management. The Company shall be managed by Ethical Finance Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Manager), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 11. Management Powers.

11.1 The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board (as defined in article 14.1) fall within the competence of the Manager.

11.2 The Manager shall have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

11.3 The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

11.4 The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole.

11.5 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders shall appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these articles of association (it being understood that the former manager shall not participate in such vote). Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. Binding Signatures.

12.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

12.2 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Manager.

Art. 13. Conflict of Interests.

13.1 The transactions made between the Company and the Manager having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the Manager.

13.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

13.3 The preceding rules shall not apply where the decision of the Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Supervisory Board/Independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1 The Company shall be supervised either by a board of a minimum of three (3) supervisors (the Supervisory Board) appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office, or by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), who will then replace the Supervisory Board and who shall be vested with the powers set forth by law.

14.2 The independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be re-appointed.

V. General Meetings

Art. 15. Powers and Convening Notice.

15.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of article 11 of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the Law, the present Articles and any shareholders' agreement that may be in place from time to time, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least fifteen (15) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the share register, except in case of emergency, in which case the nature of such emergency shall be set forth in the convening notice for the meeting.

Art. 16. Procedure.

16.1 The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the third (3rd) Friday of the month of June in each year at 10.00 am or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

16.2 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

16.3 If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.4 All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

16.5 Any Shareholder may participate in a general meeting of shareholders by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.6 Each Share is entitled to one vote.

16.7 Except as otherwise required by the Law and any shareholders' agreement that may be in place from time to time or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be validly adopted by Shareholders holding more than one-half of the Shares present or represented at the general meeting.

Art. 17. Ordinary Meetings.

17.1 The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the discussion and approval of the annual accounts as presented by the Manager, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends), the appointment, removal and remuneration of members of the Supervisory Board and the discharge to be given to the Manager and to the members of the Supervisory Board.

17.2 All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by the Law, any shareholders' agreement that may be in place from time to time or in these Articles.

Art. 18. Extraordinary General Meeting.

18.1 Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter that does not fall within the scope of article 17 of these Articles (including (i) any proposal to amend the Articles, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, (ii) without prejudice to share issuance resolved upon by the Manager in accordance with article 6 of these Articles, any changes in the share capital of the Company (including any reduction of share capital), the issue of convertible debt instruments, debt instruments with a right or option to subscribe for new Shares and participating debt instruments in the Company, and the purchase or redemption by the Company of Shares of the Company, (iii) any merger, de-merger, acquisition, sale, discontinuance or transfer of any material line of business of the Company or part thereof and (iv) any change in the Company's business purpose as stated in the Articles or the entering into new business not substantially related to the business currently conducted by the Company) shall be convened as an extraordinary general meeting. At any such meeting, the shareholders may only validly deliberate if the quorum required by the Law is satisfied.

18.2 Resolutions shall be validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than seventy-five percent (75%) of the Shares, provided that no resolution at any extraordinary general meeting of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager.

Art. 19. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

VI. Accounting year - Allocation of Profits

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January and shall terminate on the thirty-first (31st) of December each year.

Art. 21. Accounts, appropriation of profits.

21.1 The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

21.2 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

21.3 Out of the balance there may be a distribution of dividends to the holders of shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

21.4 Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the Law.

21.5 The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration

Art. 23. Distribution of liquidation proceeds. The net liquidation proceeds shall be paid to the holders of Ordinary Shares and the holder of the Management Share in the proportion of their respective holdings on the basis that the Ordinary Shares and the Management Share shall rank *pari passu*.

VIII. General provisions

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

1. The first financial year shall begin on the date of this deed and terminate on December 31, 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription - Payment

1. Ethical Finance Holding, represented as stated above, declared to subscribe for (i) one (1) Management Share in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) and (ii) three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (3,099,998) Ordinary Shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) and to partially pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750).

2. AH, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) Ordinary Shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one cent (EUR 0.01).

The amount of seven thousand seven hundred and fifty euro and one cent (EUR 7,750.01) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary by way of a blocking certificate, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a renewable term of six (6) years starting from the date of the present deed until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company resolving upon the approval of the annual accounts for the financial year ended on December 31, 2020:

KPMG Luxembourg, Société coopérative, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'avril,

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Ethical Finance Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Ethical Finance Holding),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Mr Abbas Hijazi, né au Koweït le 20 avril 1969 et résidant à Gulf Street, Benied Al Gar Area, Block 2, Aisha al Salem complex, Appartement No. 7, apt. 708, Koweït (AH),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

Définitions

Dans les présents statuts (ci-après les Statuts), les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après:

«Actionnaires» signifie l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires;

«Cessionnaire Autorisé» signifie toute Société Affiliée de l'Actionnaire concerné;

«Jour Ouvré» désigne un jour, autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, durant lequel les banques à Luxembourg-Ville sont ouvertes pour des opérations;

«Société Affiliée» désigne, quand utilisé en référence à une personne A, toute personne B qui, directement ou indirectement, via un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, contrôle de façon commune, est contrôlée ou est contrôlée généralement par la personne A. A ces fins, le terme «contrôle» (y compris le terme «contrôlant», «contrôlé par», et «placé sous contrôle commun avec») signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de direction ou d'influer la gestion et la conduite d'une personne, que ce soit au moyen de la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement, ou à l'égard d'une société, la propriété de la majeure partie des actions ou le droit d'acquérir la majeure partie des actions ou le pouvoir d'exercer la majorité des droits de vote totaux;

«Transfert» désigne toute transaction qui a pour finalité, ou entraînera, le transfert d'Actions ou de droits réels d'Actions, à titre onéreux ou gratuit, même lorsqu'il est effectué par le biais d'enchères publiques, de plein gré ou en vertu d'une décision judiciaire, y compris, mais pas limité, aux ventes, cessions, contributions, opérations de changes, cessions d'universalités d'actifs, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou opérations similaires, ainsi que l'octroi de gages sur les Actions, l'octroi d'options d'achat ou de vente d'actions ou la conclusion de contrats de swap ou autres contrat, de façon à ce qu'un transfert total ou partiel des avantages économiques, la propriété, or les droits de vote des Actions se produit, indépendamment du fait qu'une telle transaction soit réalisée par livraison de titres, en numéraire ou autrement.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par le présent acte entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions sous la

dénomination de «Murabaha Club S.C.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Sur décision du Gérant (tel que défini à l'article 10) des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant. Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général tous titres et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit ou faire usage de tous ses droits de propriétés intellectuelles.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou titres de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, dans la mesure où ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, de façon générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut de façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 10.5 s'appliquera.

II. Capital Social - actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3,099.999) actions ordinaires de commanditaire (les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), sous la forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront désignées ensemble comme les Actions et individuellement comme une Action, chaque fois que la référence à une catégorie ou à une classe particulière d'actions n'est pas justifiée.

5.2. L'Action de Commandité sera détenue par Ethical Finance Holding S.à r.l. (comme décrit à l'article 10 ci-après), en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. Si la Société émet de nouvelles Actions Ordinaires représentant le capital social contre une contribution en numéraire, chaque Actionnaire Commanditaire (comme défini à l'article 8.2 ci-après) a un droit de souscription pour un nombre de nouvelles Actions Ordinaires au prorata de sa participation dans la Société. La Société doit notifier à tous les Actionnaires Commanditaires, au moins cinq (5) Jours Ouvrés avant toute émission, la date d'une telle émission et le nombre d'Actions

ou autres titres à être émis. Un tel droit de souscription ne doit pas s'appliquer en cas d'augmentation de capital sous forme de contribution en nature.

5.5. De nouveaux Actionnaires seront invités à rejoindre la Société en tant qu'Actionnaires Commanditaires dans le futur et de nouvelles Actions Ordinaires représentant le capital social seront émises à ces nouveaux actionnaires à toute évaluation de la Société considérée comme appropriée par le Gérant.

Art. 6. Capital Autorisé.

6.1. En plus du capital social émis nominal, la Société a un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'euros (EUR 1.000.000), qui sera utilisé afin d'émettre de nouvelles actions de toute catégorie et classe que ce soit selon la décision du Gérant, sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.4 ci-dessus.

6.2. Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, en une ou plusieurs émissions, comme il peut le décider de temps à autre à sa discrétion. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période de cinq (5) ans maximum. Le Gérant est spécialement habilité à émettre les nouvelles actions de toute catégorie que ce soit sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.4 ci-dessus.

6.3. Ces nouvelles actions pourront être souscrites aux termes et conditions déterminés par le Gérant.

6.4. Le Gérant peut également déterminer la date d'émission et le nombre de nouvelles actions, leur catégorie, devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.5. Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.6. Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des actions.

6.7. Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5.1 et 6.1 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

Art. 7. Actions et registre des actions.

6.1. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être examiné par tout actionnaire. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

6.3. La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

6.4. Sous réserves des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être mis en place de temps à autre, toute cession d'actions nominatives sera opposable à la Société et aux tiers par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions signée et datée soit (i) par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la Société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

III. Responsabilité des actionnaires

Art. 8. Actions de Commandité et Actions Ordinaires.

8.1. Le détenteur de l'Action de Commandité (ci-après l'Actionnaire Commandité) est conjointement, solidairement et indéfiniment tenu des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

8.2. Il est défendu au(x) détenteur(s) d'Actions Ordinaires (ci-après les Actionnaires Commanditaires) d'agir pour le compte de la Société, d'aucune manière et en aucune capacité que ce soient, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaire(s) lors des assemblées générales, et seront, en cette capacité, uniquement responsables du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui ont été émises.

Art. 9. Restrictions au transfert d'actions.

9.1. L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires détenues par le Gérant sont exclusivement cessibles à un tiers de son choix et conformément avec les dispositions de la Loi, les Statuts, et tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre.

9.2. Les Actions Ordinaires détenues par tout Actionnaire autre que le Gérant sont exclusivement cessibles conformément aux dispositions de la Loi, les Statuts, et tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre.

9.3. Tout Transfert d'Actions sera uniquement valide et reconnu par la Société dans la mesure où toute personne recevant toute Action devienne une partie à tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre.

9.4. Tout Transfert effectué en violation de ces Statuts et tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre sera nul ab initio et la Société ne donnera pas d'effet à de telles tentatives de transfert dans ses livres et registres et n'entrera pas, en particulier, the Transfert dans le registre d'actions.

9.5. Chaque Actionnaire sera autorisé à transférer chacune de ses Actions de Commanditaires à un Cessionnaire Autorisé, à condition cependant que l'Actionnaire cédant garantisse que les Actions Ordinaires lui soient retransférées au cas où le cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé.

A l'occasion d'un Transfert à un Cessionnaire Autorisé, un tel Cessionnaire Autorisé devra entrer dans tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre à la pace de l'Actionnaire, et l'Actionnaire devra garantir qu'un tel Cessionnaire Autorisé remplira ses obligations sous tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre, y compris des obligations qui sont personnelles à cet Actionnaire.

IV. Gérance et Surveillance

Art. 10. Gérance. La Société sera gérée par Ethical Finance Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Gérant), en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société.

Art. 11. Pouvoirs de Gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de gestion et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 14.1) appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à la réalisation de ces objectifs. Sauf disposition contraire expresse, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés, sauf disposition contraire dans les Statuts, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

10.4. Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général.

10.5. En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou autre situation permanente qui empêche le Gérant d'agir en qualité de Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par cet administrateur dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouveau gérant, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts (étant entendu que le précédent gérant ne participe pas audit vote). Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas sujette à l'accord du Gérant.

Art. 12. Pouvoir de signature.

12.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant à son unique appréciation, ou par la signature de(s) personne (s) à qui ce pouvoir aura été délégué.

12.2. Tout contentieux dans laquelle la Société serait partie demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

Art. 13. Conflit d'intérêts.

13.1. Les transactions conclues entre la Société et le Gérant qui ont un intérêt autre que celui de la Société sont mentionnés dans la résolution du Gérant.

13.2 Un tel conflit d'intérêt devra être déclaré à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant tout vote sur d'autres résolutions.

13.3 Les alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque la décision du Gérant concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

13.4. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou représentants du Gérant y auront un intérêt personnel, ou sont un administrateur, associé, représentant ou employé de cette société ou entreprise. Tout administrateur ou représentant du Gérant qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, représentant ou employé d'une société ou entreprise

avec laquelle la Société pourrait contracter ou entrerait autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour le seul motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Art. 14. Conseil de Surveillance/Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. La Société est surveillée soit par un conseil de surveillance composé de trois (3) membres au moins (le Conseil de Surveillance) désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance et qui auront les pouvoirs qui leur sont donnés par la Loi.

14.2. Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, rémunération et la durée de leurs mandats, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

V. Assemblées générales

Art. 15. Pouvoirs et Avis de Convocation.

15.1. L'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents Statuts, l'assemblée générale aura les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

15.2. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées suivant un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée quinze (15) jours au moins avant l'assemblée, à l'adresse de l'actionnaire qui figure dans le registre des actions.

Art. 16. Procédure.

16.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg le troisième (3e) vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.2. D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

16.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

16.4. Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne actionnaire ou non, par écrit, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

16.5. Chaque Actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires par téléphone ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et se parler. La participation à l'assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à l'assemblée.

16.6. Chaque Action donne droit à une voix.

16.5. Sauf si la Loi ou tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre l'exige, ou sauf indication contraire dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront valablement adoptées par les Actionnaires détenant plus de la moitié des Actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Art. 17. Assemblées Ordinaires.

17.1. Les affaires ordinaires de la Société devant être traitées lors des assemblées des actionnaires concerneront la discussion et l'approbation des comptes annuels tels que présentés par le Gérant, la contrepartie et l'approbation de la répartition des résultats annuels proposés par le Gérant (y compris, mais sans limitation, la distribution des dividendes), la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la décharge à donner au Gérant et aux membres du Conseil de Surveillance.

17.2. D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale uniquement sur proposition du Gérant sauf disposition contraire de la Loi, tout pacte d'Actionnaires concernant la Société qui pourrait être mis en place de temps à autre ou des présents Statuts.

Art. 18. Assemblée Générale Extraordinaire.

18.1. Toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but d'examiner un point qui n'entre pas dans le champ d'application de l'Article 17 des présents Statuts (y compris (i) toute proposition de modification des Statuts ou la décision

sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts, (ii) sans préjudice de l'émission d'Actions décidée par le Gérant conformément à l'article 6 de ces Statuts, tout changement dans le capital social de la Société (y compris, toute réduction de capital social), l'émission d'instruments de dette convertible, d'instruments de dette comportant un droit ou une option de souscription à de nouvelles Actions et des instruments de dette à participer à la Société, et l'achat ou le rachat par la Société d'Actions de la Société, (iii) toute fusion, scission, acquisition, vente, abandon ou transfert de secteur d'activité matériel de la Société ou d'une partie, et (iv) tout changement dans l'objet social de la Société comme indiqué dans les Statuts ou l'entrée dans de nouvelles activités qui ne sont pas étroitement liées aux affaires actuellement menées par la Société) doit être convoquée en tant qu'assemblée générale extraordinaire. Lors de cette assemblée, les actionnaires ne délibèrent valablement que si le quorum requis par la loi est atteint.

18.2. Les décisions seront valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par plus de soixante-quinze pourcent (75%) des Actions, sous réserve d'avoir été approuvées par le Gérant lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Art. 19. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

VI. Exercice Comptable - Affectation des Bénéfices

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier (1^{er}) janvier et prendra fin le trente et un (31) décembre chaque année.

Art. 21. Comptes, affectation des bénéfices.

21.1. Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

21.2. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.3. Le solde pourra faire l'objet d'une distribution de dividendes aux actionnaires sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts, étant entendu que cette distribution ne pourra pas dépasser le montant proposé par le Gérant.

21.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi.

21.5. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur proposition du Gérant qui sera approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant du compte de prime d'émission pour l'affecter au compte de réserve légale.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Nomination des liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou de plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui statue sur cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 23. Distribution des produits de la liquidation. Les produits nets de la liquidation devront être versés aux détenteurs d'Actions Ordinaires et au détenteur de l'Action de Commandité au prorata de leur actionnariat respectif étant entendu que les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité auront les mêmes droits.

VIII. Dispositions générales

Art. 24. Droit applicable. Tous les sujets qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués lors du premier exercice social de la Société.

Souscription - Libération

1. Ethical Finance Holding, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à (i) une (1) Action de Commandité, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et (ii) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.099.998) Actions Ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et de les libérer partiellement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750).

2. AH, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) Action Ordinaire, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un cent (EUR 0,01).

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros et un cent (EUR 7.750,01) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, qui représentent l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat renouvelable d'une durée de six(6) ans avec effet à la date du présent acte et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2020:

KPMG Luxembourg, Société coopérative, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 149.133.

2. Le siège social de la Société est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13954. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071794/693.

(150082164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 8 juin 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015085607/13.

(150097276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Liebrecht & Wood Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.149.

Nous soussignés, Mr. Patrick Van den Bossche, demeurant au 89, Gootje, B-9860 Oosterzele et Mr. Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg déclarons par la présente que les parts

sociales de la société LIEBRECHT & WOOD GROUP S.à R.L. ont été transférées en date du 4 mai 2015 de la manière suivante:

La société FLINT HOLDING S.A. ayant son siège social au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg a transféré 200 parts sociales de catégorie C aux sociétés suivantes:

- 100 parts sociales de la catégorie C à la société SOBEPART S.A. ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- 100 parts sociales de la catégorie C à la société ELENA INVEST S.A., ayant son siège social au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015085608/19.

(150097951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Lime Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} janvier 2015.

Tous les Actionnaires sont présents. Toutes les décisions ont été admises à l'unanimité:

Monsieur Philippe CRABIT et Monsieur Lionel NICOT sont renommés à durée indéterminée Administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Madame Emilie SIMON sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat et à durée indéterminée en son remplacement en qualité d'Administrateur Monsieur Franck David BRAHINSKI, demeurant à L-8055 Bertrange 79, rue de Dippach.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Philippe CRABIT, demeurant à F-57970 Yutz, 3, rue de Liverpool, de sa fonction d'Administrateur A au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat et à durée indéterminée en son remplacement en qualité d'Administrateur-délégué Monsieur Lionel NICOT, demeurant au Maison 50 L-6835 BOUDLER (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1^{er} janvier 2015.

Référence de publication: 2015085609/21.

(150098019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015085610/10.

(150097503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

LDV Management II Meigerhorn S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.978.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires

Suite aux résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 3 juin 2015, il a été décidé de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, une société coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra afin d'approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085602/15.

(150097933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Le Cloître S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.367.

Le bilan au 30.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015085603/14.

(150098087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

L'an deux mil quinze, le six mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- «LF Hotels Acquico I S.C.S.», une société en commandite simple, ayant son siège social au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1096 du 8 mai 2013,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 décembre 2013, suivant un acte reçu par le même notaire, publié audit Mémorial C sous le numéro 1290 du 20 mai 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.791,

ici représentée par son gérant associé commandité «LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

constituée sous la dénomination de «Leopard Germany Holding 2 S.à r.l.» suivant un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, publié audit Mémorial C sous le numéro 2456 du 13 novembre 2010,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, publié audit Mémorial C sous le numéro 935 du 11 avril 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.838,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant à Hesperange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule associée («l'Associée Unique») de «LF Hotels Acquisition S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2011, publiée audit Mémorial C, sous le numéro 430 du 17 février 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.946, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2014, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 580 le 3 mars 2015.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille euros (925.000.-EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre millions quatre cent trois mille euros (64,403,000,-

EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires et trois cent vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix (321,890) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune, à soixante-trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille euros (63,478,000,-EUR).

Cette réduction de capital social est réalisée par remboursement à l'Associée Unique du montant de neuf cent vingt-cinq mille euros (925,000,-EUR) par l'annulation de trois mille trois cents (4,625) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de deux cents euros (200,-EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

Version anglaise:

“The corporate capital of the company is fixed at sixty-three million four hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 63,478,000.-) represented by three hundred seventeen thousand three hundred and ninety (317,390) shares divided into one hundred twenty-five (125) ordinary non-redeemable shares (the Ordinary Non-Redeemable Shares) and three hundred seventeen thousand two hundred and sixty-five (317,265) redeemable preference shares (the Redeemable Preference Shares), having a nominal value of two hundred Euro (EUR 200.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Version allemande:

“Das Gesellschaftskapital ist auf Dreiundsechzig Millionen vier hundert achtundsiebzig tausend Euro (EUR 63,478.000,-) festgesetzt, aufgeteilt in drei hundert siebzehn tausend drei hundert neunzig (317,390) Anteile, unterteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) nicht rückkaufbare Stammanteile (die nicht rückkaufbaren Stammanteile) und drei hundert siebzehn tausend zwei hundert fünfundsechzig (317,265) rückkaufbare Anteile (die rückkaufbaren Anteile), alle mit einem Nominalwert von zweihundert Euro (EUR 200,-) gezeichnet und voll eingezahlt.“

Troisième résolution

L'associée unique décide de désigner Monsieur Bakary SYLLA et Monsieur Robert KIMMELS, précédemment nommés en tant que Gérants de la Société, en tant que Gérants de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Shachar AKA, né à Tel Aviv (Israël), le 8 octobre 1971, résidant professionnellement au Azrieli Center, 132 Menahem Begin Road, Tel Aviv 67023, (Israël) en tant que nouveau Gérant de catégorie B de la société,
- Madame Martina SCHUMANN, née à Trèves (Allemagne), le 22 janvier 1961, résidant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, en tant que nouveau Gérant de catégorie A de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

Version anglaise:

“The Company shall be managed by a Board of Managers which shall be composed of Class A Manager(s) and Class B Manager(s). No Manager other than Class A Manager or Class B Manager may be appointed.

Toward third parties, the company will be validly bound by the joint signatures of any Class A Manager and Class B Manager, their joint signatures have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

A resolution in writing signed by all the managers shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the board of managers duly convened and held, and may consist of one of several documents in the like form, each signed by all the managers.”

Version allemande:

Die Gesellschaft wird durch einen Vorstand welcher sich zusammensetzt aus mehreren Klasse A und Klasse B Geschäftsführern gemeinschaftlich verwaltet. Es dürfen nur Geschäftsführer der Klassen A oder B bestellt werden.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils einem Geschäftsführer der Klasse A und einem Geschäftsführer der Klasse B in allen Belangen verpflichtet.

Ein Beschluss in Schriftform, der aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen kann, unterzeichnet von allen Geschäftsführern, gilt als genauso rechtswirksam, als ob er in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung verabschiedet worden wäre.

Sixième résolution

L'Associée Unique confère à la gérance tous pouvoirs pour donner effet à la résolution ci-dessus, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital à l'Associé Unique par voie de paiement en espèces ou en

nature, toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cent trente-cinq euros (1.235,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Demelier-Moerenhout, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085606/106.

(150097236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

LOYS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 153.575.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen Frau Désirée Eklund, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit Wirkung zum 24. März 2015 und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2015 stattfindet, als neues Verwaltungsratsmitglied im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085611/11.

(150097626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Luxair Commuter & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.402.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée des associés tenue le 4 mai 2015, il a été décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

Il a été décidé de nommer, en tant que réviseur agréé, la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée des associés qui approuvera les comptes annuels 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR COMMUTER & CIE S.e.n.c.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015085619/18.

(150098031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Luxair Commuter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.745.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale spéciale d'approbation des comptes annuels 2014 tenue le 4 mai 2015:

La démission de Mr. Laurent JOSSART de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 juillet 2014 et la cooptation de Mr. Marc SCHROEDER par le conseil d'administration de la société du 4 juillet 2014 en tant qu'administrateur en remplacement de Mr. Laurent JOSSART a été approuvée.

Les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Marc Schroeder, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Par décision de cette même assemblée, il a été décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

L'assemblée a décidé de nommer commissaire aux comptes la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR COMMUTER S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015085620/23.

(150097546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Luxair Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale spéciale d'approbation des comptes annuels 2014 tenue le 4 mai 2015:

La démission de Mr. Laurent JOSSART de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 juillet 2014 et la cooptation de Mr. Marc SCHROEDER par le conseil d'administration de la société du 4 juillet 2014 en tant qu'administrateur en remplacement de Mr. Laurent JOSSART a été approuvée.

Les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Marc Schroeder, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Le mandat de commissaire aux comptes confié à Luxair S.A. avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR EXECUTIVE S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015085621/20.

(150097127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Luxetanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. "Le Triangle Vert".

R.C.S. Luxembourg B 148.111.

—
Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de ma fonction d'Administrateur de votre société LUXETANCHE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.111, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

VIEIRA Cipriano José.

Référence de publication: 2015085622/10.

(150097216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

—
Les statuts coordonnés au 22 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085629/10.

(150097862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 194.184,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 138.849.

M. Peter Trent, administrateur, a changé son adresse professionnelle comme suit:

50 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085630/12.

(150097288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Mandatum Life Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.624.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juin 2015.

Pour Mandatum Life Fund Management S.A

Société Anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015085631/14.

(150097017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

MarLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 186.877.

Résolutions prises par l'associé unique avec effet du 5 juin 2015

Avec effet du 5 juin 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Approbation de la démission de Tribeca Consulting and Management S.à r.l. en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

2. Nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015085634/16.

(150097122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Masterplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 88.039.

Im Jahre zweitausendfünfzehn.

Den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „Masterplan GmbH“, mit Sitz in D-54290 Trier, An den Kaiserthermen 5, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer B 4347,

hier vertreten durch die allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer:

- Herrn Hermann SPERBER, Ingenieur, wohnhaft in D-54295 Trier, Kronprinzenstraße 17, und

- Herrn Eric JÜNKER, Ingenieur, wohnhaft in D-54296 Trier, Auf dem Petrisberg 22,

Welche Komparentin, vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden

Welche Komparentin erklärt zu handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Masterplan S.à r.l.“, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven amtierenden Notar Paul BETTINGEN, am 29. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1324 vom 12. September 2002, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg-Eich amtierenden Notar Paul DECKER, am 25. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 147 vom 17. Februar 2005,

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 88.039.

Das Gesellschaftskapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25.-€).

Die alleinige Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss.

1) Die Gesellschaft „Masterplan GmbH“, vertreten wie vorgangs erwähnt, tritt durch Gegenwärtiges ab, unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Hermann SPERBER, vorbenannt, der dies annimmt, zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft „Masterplan S.à r.l.“, zum Preis von sechstausend zwei hundertfünfzig Euro (6.250.- €), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Hermann SPERBER, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

2) Die Gesellschaft „Masterplan GmbH“, vertreten wie vorgangs erwähnt, tritt durch Gegenwärtiges ab, unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Eric JÜNKER, vorbenannt, der dies annimmt, zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft „Masterplan S.à r.l.“, zum Preis von sechstausend zwei hundertfünfzig Euro (6.250.- €), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Eric JÜNKER, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Infolge der vorgenannten Anteilsabtretungen sind Herr Hermann SPERBER und Herr Eric JÜNKER nunmehr die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Masterplan S.à r.l.“.

Zweiter Beschluss.

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklären die alleinigen Gesellschafter Herr Hermann SPERBER und Herr Eric JÜNKER, Artikel 6 der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Masterplan S.à r.l.“ wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro und ist in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25.-€) eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herr Hermann SPERBER, Ingenieur, wohnhaft in D-54295 Trier, Kronprinzenstraße 17, zweihundertfünfzig Anteile	250
2) Herrn Eric JÜNKER, Ingenieur, wohnhaft in D-54296 Trier, Auf dem Petrisberg 22, zweihundertfünfzig Anteile	<u>250</u>
Total: Fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile sind voll eingezahlt. “.

Dritter Beschluss.

Gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäß Artikel 1690 des Code Civil, werden sodann die obigen Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft „Masterplan S.à r.l.“ ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch die zwei Geschäftsführer Herr Hermann SPERBER und Herr Eric JÜNKER, beide vorgenannt.

Die beiden Geschäftsführer erklären desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretungen der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Kosten.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Kompartenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Sperber, E. Jünker und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 mai 2015. Relation: GAC/2015/4436. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 5. Juni 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015085635/80.

(150097030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Max Mining and Resources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1137 Howald, 29, rue Neil Armstrong.

R.C.S. Luxembourg B 85.971.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015085636/10.

(150097167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Maxeda DIY Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.315.445,91.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.104.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

- Third Cinven Fund (N°1) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund (N°2) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund (N°3) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund (N°4) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund (N°5) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund Dutch (N°1) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund Dutch (N°2) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund Dutch (N°3) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund US (N°1) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund US (N°2) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund US (N°3) Limited Partnership;
- Third Cinven Fund US (N°4) Limited Partnership; et
- Third Cinven Fund US (N°5) Limited Partnership,

associés de la Société, ont transféré leurs sièges sociaux à Les Banques, Trafalgar Court, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085637/27.

(150097534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Maybrooke Holdings S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.079.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Me Anna HERMELINSKI-AYACHE, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the “Attorney”) of Maybrooke Holdings S.A. (the “Company”), pursuant to the decision of the board of directors of the Company (the “Board”) dated 7 May 2015 (a copy of which has been shown to the notary) (the “Decision”).

The Company, a société anonyme with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B194079 has been incorporated by deed of the undersigned notary, dated 15 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 6 March 2015 number 622.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, passed on 24 March 2015, published in the Mémorial on under 12 May 2015 number 1229.

The appearing party, acting in her capacity as Attorney, requested the notary to record her declarations as follows:

(I) Article five of the Articles of the Company provides, inter alia, as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed and issued share capital is set at seventy-two million eight hundred and ninety thousand US Dollars (USD 72,890,000) consisting of seventy-two million eight hundred and ninety thousand (72,890,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

The Company shall have an authorised capital fixed at one billion US Dollars (USD1,000,000,000) consisting of additional one billion (1,000,000,000) shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

The Board is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. Any pre-emptive subscription rights for issues of shares against cash as provided under Luxembourg law are waived and the Board is authorised to issue further shares within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares against cash within the authorised share capital.

The Board may resolve to issue new shares within the authorised unissued share capital in different classes of shares and to reclassify existing shares into shares of a specific class of shares.

The Board may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article 5, the Board shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Board or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments. [...]

(II) Pursuant to the decision of the Board of 7 May 2015, the Company has issued, within its authorised share capital, seventy-eight million seven hundred and forty thousand four hundred and sixty-five (78,740,465) shares, all fully paid shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, for a total subscription price of seventy-eight million seven hundred and forty thousand four hundred and sixty-five US Dollars (USD 78,740,465) to the subscriber (the “Subscriber”) set forth in the Decision.

The shares have been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash of seventy-eight million seven hundred and forty thousand four hundred and sixty-five US Dollars (USD 78,740,465) (the “Contribution in Cash”).

Evidence of the Contribution in Cash has been shown to the notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of one hundred fifty-one million six hundred and thirty thousand four hundred and sixty-five US Dollars (USD 151,630,465) represented by one hundred fifty-one million six hundred and thirty thousand four hundred and sixty-five (151,630,465) shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

As a result of this increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

“The subscribed and issued share capital is set at one hundred fifty-one million six hundred and thirty thousand four hundred and sixty-five US Dollars (USD 151,630,465) consisting of one hundred fifty-one million six hundred and thirty thousand four hundred and sixty-five (151,630,465) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each”.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin,

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Anna HERMELINSKI-AYACHE, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le «Mandataire») de Maybrooke Holdings S.A. (la «Société») en vertu de la décision du conseil d'administration (le «Conseil») datée du 7 mai 2015 (copie de laquelle a été montrée au notaire) (la «Décision»).

La Société, une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B194079 a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 15 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 6 mars 2015 numéro 622.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 2015, publié au Mémorial du 12 mai 2015 sous le numéro 1229.

La partie comparante, agissant dans sa capacité de Mandataire, requit le notaire de prendre acte de ses déclarations comme il suit:

(I) L'article cinq des Statuts de la Société a, inter alia, la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit et émis est fixé à soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (72.890.000 USD) représenté par soixante-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille (72.890.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

La Société aura un capital autorisé fixé à un milliard de dollars américains (1.000.000.000 USD) composé d'un milliard (1.000.000.000) d'actions supplémentaires, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social de temps à autre, en tout ou en partie, par l'émission d'autres actions (et/ou instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à des actions) dans les limites du capital social non émis autorisé. Il a été renoncé à tout droit préférentiel de souscription pour des émissions d'actions en échange d'espèces conformément au droit luxembourgeois et le Conseil est autorisé à émettre d'autres actions dans les limites du capital social non émis autorisé en échange d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement en vertu des modalités et conditions déterminées par le Conseil ou son (ses) délégué(s), tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription conformément au droit luxembourgeois en cas d'émissions d'actions en échange d'espèces dans les limites du capital social autorisé.

Le Conseil peut décider d'émettre de nouvelles actions dans les limites du capital social non émis autorisé dans différentes classes d'actions et de reclassifier les actions existantes en actions d'une classe spécifique d'actions.

Le Conseil peut déléguer à tout fondé de pouvoir dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les fonctions relatives à l'acceptation de souscriptions et la réception du paiement des actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital.

Lorsqu'une augmentation du capital émis est réalisée conformément au présent article 5, le Conseil prendra des mesures pour modifier le présent article 5 afin de constater le changement du capital souscrit et du capital autorisé non émis, et le Conseil est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires à l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi. Une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé sera constatée par acte notarié, à la demande du Conseil ou de son (ses) délégué(s) sur présentation des documents attestant de la souscription et des paiements.»

(II) Suite à la décision du Conseil en date du 7 mai 2015, la Société a émis, dans le cadre de son capital autorisé, soixante-dix-huit millions sept cent quarante mille quatre cent soixante-cinq (78.740.465) actions, toutes entièrement libérées d'une

valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, pour un prix de souscription total de soixante-dix-huit millions sept cent quarante mille quatre cent soixante-cinq dollars américains (78.740.465 USD) au souscripteur (le «Souscripteur») indiqué dans la Décision.

Les actions ont été entièrement libérées par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire de soixante-dix-huit millions sept cent quarante mille quatre cent soixante-cinq dollars américains (78.740.465 USD) («L'Apport en Numéraire»).

La preuve de l'Apport en Numéraire a été montrée au notaire.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant total de cent cinquante-et-un millions six cent trente mille quatre cent soixante-cinq dollars américains (151.630.465 USD) représenté par cent cinquante-et-un millions six cent trente mille quatre cent soixante-cinq (151.630.465) actions, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

En raison de cette augmentation de capital, le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts est modifié de manière à ce qu'il se lise comme suit:

«Le capital social souscrit et émis est fixé à cent cinquante-et-un millions six cent trente mille quatre cent soixante-cinq dollars américains (151.630.465USD) représenté par cent cinquante-et-un millions six cent trente mille quatre cent soixante-cinq (151.630.465) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.»

Frais:

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de son augmentation de capital, sont estimés à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date que dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015085638/147.

(150097473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

« MaVetLou », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 3b, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 188.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085639/10.

(150097779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.483.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015085640/15.

(150097129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Melville Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.883.

Extrait des résolutions prise par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juin 2015

En date du 4 juin 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue JF. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Par conséquent, Madame Claire ALAMICHEL, gérant de la Société, a également transféré, avec effet au 1^{er} juin 2015, son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Melville Sà r.l.

Signature

Référence de publication: 2015085641/18.

(150096930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Moselle Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 15, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.176.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am zweiundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg,

Hat sich eingefunden, die außerordentliche Gesellschafterversammlung (die „Gesellschafterversammlung“) der Gesellschaft MOSELLE REAL ESTATE s.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit bisherigem Gesellschaftssitz in L-1618 LUXEMBOURG, 17, rue des Gaulois, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister (registre de commerce et des sociétés) Luxembourg unter der Nummer B 146.176, gegründet gemäß einer Urkunde ausgefertigt durch die Notarin Maître Karine REUTER, mit damaligem Amtssitz in Redange/Attert, Großherzogtum Luxembourg, am 5. Mai 2009, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C' Nummer 1145 vom 10. Juni 2009 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde seither nicht abgeändert.

Welche Erschienenen, handelnd wie in der Anwesenheitsliste erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Niederschrift dieser Hauptversammlung wie folgt zu beurkunden:

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Rolf SORG, Alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Berufsanschrift in L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Herrn Andreas SCHUTH, Paralegal, beruflich ansässig in L-2146 LUXEMBOURG, 55-57, rue de Merl.

Zum Stimmzähler wurde Herr Michael LEINEN, Controller der PMINTERNATIONAL AG, mit Berufsanschrift in L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss, ernannt.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt war, stellte der Vorsitzende fest:

I. dass die anwesenden oder vertretenen Anteilseigner sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese sowie ggfs. Vollmachten von vertretenen Anteilseignern werden von den Erschienenen sowie dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet und verbleiben dieser Niederschrift in Anlage dauerhaft beigelegt;

II. dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit (100 %) der eintausend zweihundertfünfzig (1.250) stimmberechtigten Geschäftsanteile der Gesellschaft mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR) - somit darstellend das gesamte (100%) Stammkapital der Gesellschaft von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) - anwesend oder vertreten sind;

III. dass die Hauptversammlung erklärt, rechtmäßig einberufen und über die Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung informiert zu sein und ausdrücklich auf die Einberufungsformalitäten gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz") zu verzichten, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann.

IV. Dass die Gesellschafterversammlung wünscht, den Sitz der Gesellschaft in die Gemeinde SCHENGEN, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen und die Gründungssatzung der Gesellschaft (die "Satzung") dementsprechend abzuändern.

Nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung und nach eingehender Beratung, fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse in Einklang mit den jeweiligen Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes:

1. Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung, den Gesellschaftssitz in die Gemeinde SCHENGEN, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.

2. Entsprechende Abänderung und Neufassung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung, der fortan wie folgt lauten soll:

“ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen, Großherzogtum Luxemburg.”

3. Verschiedenes.

Die folgenden Beschlüsse stehen in Einklang mit den jeweiligen Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) sowie des Gesetzes:

Beschluss re Top 1 und 2

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von Luxembourg-Stadt nach L-5445 SCHENGEN, 15, Wäistrooss, zu verlegen, und Art. 2, Absatz 1 der Satzung entsprechend wie folgt neu zu fassen:

“ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen, Großherzogtum Luxemburg.”

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abgehandelt waren und niemand mehr das Wort ergriff, beendete der Vorsitzende die Sitzung.

Kosten

Die Erschienenen schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Schegen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung durch die Notarin haben alle Erschienenen, alle der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, die vorliegende Urkunde zusammen mit der Notarin unterschrieben.

Signé: R. SORG, A. SCHUTH, M. LEINEN, M. DI STEFANO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mai 2015. 2LAC/2015/11599. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085644/70.

(150098043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Malakoff Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 83.585.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 11 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société MALAKOFF HOLDING S.A., avec siège social au 4 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Edevi AMEGANDJI, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Edevi AMEGANDJI.

Référence de publication: 2015085645/16.

(150097147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.489.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 26 mai 2015 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Luxfiducia Sàrl, avec siège social au 20, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg	124,- parts
Total:	124,- parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085646/13.

(150096898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.614.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 26 mai 2015 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Luxfiducia Sàrl, avec siège social au 20, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg	124,- parts
Total:	124,- parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085647/13.

(150096899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 88.819.

L'an deux mil quinze, le huit mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric LECLERCQ, gérant de sociétés, né à Cambrai (France), le 1^{er} décembre 1964, demeurant à L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de:

2.- Monsieur Kléber LECLERCQ, retraité, né à Saint-Vaast-en-Cambresis (France), le 29 juillet 1933, demeurant à F-62223 Sainte Catherine les Arras (France), Résidence les Eaux Vives, rue Notre Dame de Lorette,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Sainte Catherine les Arras (France), le 7 mai 2015.

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme prédit, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «MATIJAL CONSEIL» (la «Société») a été initialement constituée sous la dénomination de «EUROGTC-3A», suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1507 du 18 octobre 2002,

- que les statuts ont été modifiés suivant un acte du 3 février 2004, reçu par le notaire instrumentant, publié audit Mémorial C, Numéro 357 du 31 mars 2004, et en dernier lieu suivant un acte du 12 juillet 2013, reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié audit Mémorial C, Numéro 2224 du 11 septembre 2013;

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.819;

- qu'elle a un capital de 12.400,- EUR divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la Société, avec siège social à L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

Ensuite les comparants, se réunissant en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société et de donner en conséquence à l'article 5 des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exécution de tous mandats d'expertises comptables, économiques et financières et de fiscalité ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, d'expert fiscal ou à celle de conseil économique ainsi que des activités de domiciliation. Elle pourra assurer le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, ainsi que toutes prestations de services liées à la constitution, l'organisation, la liquidation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour activité la tenue de livres comptables et tous travaux comptables et fiscaux y rattachés, tous services administratifs, de bureau et de secrétariat ainsi que toutes prestations administratives et de gestion en matière de droit social.

La société a, par ailleurs, pour objet la prise de participation dans les sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la création, la détention, la vente, la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle, incluant notamment, mais non exclusivement, tous droits d'auteur, tous brevets, sources informatiques, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

D'une manière générale, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement dans les limites des dispositions législatives et déontologiques régissant la profession d'expert-comptable.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Leclercq, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: ILAC/2015/14555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085649/61.

(150097331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 88.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 8 juin 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015085650/13.

(150097347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Medhotel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.780.

L'agent domiciliataire COGITO SERVICES Sarl, Experts comptables, résilie avec effet immédiat la domiciliation suivante:

Société: MEDHOTEL S.A.

Immatriculation: B 77.780

Adresse de la domiciliation: 11 avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG

Domiciliataire:

COGITO SERVICES Sàrl, Experts comptables

Luxembourg, le 08/06/2015.

COGITO SERVICES SARL

Jean-Paul FELIX

Expert-comptable

Référence de publication: 2015085651/17.

(150097819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Melf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015085652/12.

(150097036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Meraki Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 16, allée Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 183.482.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Marc FANDEL, conseil économique, né le 28 août 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8138 Bridel, 16, Allée Saint-Hubert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'il est le seul associé de MERAKI MANAGEMENT S.à r.l. (l'«Associé»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 521 du 28 février 2014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183.482 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

- que l'Associé reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval à L-8138 Bridel, 16, Allée Saint-Hubert.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société
3. Divers.

- que l'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide le transfert du siège social de la Société de L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval à L-8138 Bridel, 16, Allée Saint-Hubert, commune de Kopstal.

Deuxième résolution

L'Associé décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fandel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16518. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085653/48.

(150097999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Merit Capital Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.410.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MERIT CAPITAL ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186410, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1656 du 27 juin 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 19 février 2015.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jonathan PAGANELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cent soixante-quatre mille huit cent un Euros (1.164.801,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) à un million quatre cent soixante-quatre mille huit cent un Euros (1.464.801,- EUR), par la création et l'émission d'un million cent soixante-quatre mille huit cent et une (1.164.801) actions nouvelles (les "Actions Nouvelles") avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des Actions Nouvelles par l'actionnaire unique comme suit:

- cinq cent mille (500.000) actions, libérées moyennant un apport en numéraire à hauteur de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR); et

- six cent soixante-quatre mille huit cent et une (664.801) actions, libérées moyennant un apport en nature, consistant en une conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que l'actionnaire unique détient à l'encontre de la Société à concurrence de six cent soixante-quatre mille huit cent un Euros et quatre-vingt-quatre Cents (664.801,84 EUR) étant affectés à une réserve libre;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à l'administrateur unique de la Société pour procéder à l'enregistrement des actions nouvellement émises; et

5. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent soixante-quatre mille huit cent un Euros (1.164.801,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) à un million quatre cent soixante-quatre mille huit cent un Euros (1.464.801,- EUR), par la création et l'émission d'un million cent soixante-quatre mille huit cent et une (1.164.801) actions nouvelles (les "Actions Nouvelles") avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

L'Assemblée reconnaît que les Actions Nouvelles ont été souscrites par l'Actionnaire Unique et libérées intégralement par ce dernier comme suit:

- cinq cent mille (500.000) actions ont été libérées moyennant un versement à hauteur d'un montant de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- six cent soixante-quatre mille huit cent et une (664.801) actions ont été libérées moyennant un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que l'Actionnaire Unique détient à l'encontre de la Société (l'"Apport"), évalué à six cent soixante-quatre mille huit cent un Euros et quatre-vingt-quatre Cents (664.801,84 EUR), les quatre-vingt-quatre Cents (0,84 EUR) étant alloués à une réserve disponible.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 22 mai 2015, dressé par "MAZARS LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Frédéric MOSELE, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** La capital social est fixé à un million quatre cent soixante-quatre mille huit cent un Euros (1.464.801,- EUR), représenté par un million quatre cent soixante-quatre mille huit cent et une (1.464.801) actions avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à l'administrateur unique de la Société pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. PAGANELLI, M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 mai 2015. 2LAC/2015/11687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085654/105.

(150097072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Merit Capital Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015085655/14.

(150097076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 18 mars 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 27 juin 2014, a été clôturée et que la société METALLUM HOLDING S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour: METALLUM HOLDING S.A.

Société anonyme liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015085656/17.

(150097945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Mig Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.250.

Extrait de la cession des parts sociales en date du 20 mai 2015 à Luxembourg ville

En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 20 mai 2015, Monsieur Daniel Mignon, né à Léopoldville le 30 décembre 1955, demeurant à MC - 98000 MONACO, «Le Prince de Galles», Avenue de Grande-Bretagne,

10, a cédé 100 parts sociales de la société à MIG PATRIMONIAL SàRL, ayant son siège social à L - 2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, RCS Luxembourg n° B 197236.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015085658/16.

(150097231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.086.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leur résolution du 26 mars 2015, ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société actuellement sis au 6 rue Adolphe - L-1116 Luxembourg et qui sera désormais au:

28 avenue Monterey - L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour Milfix

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015085659/15.

(150097899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 28, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 118.294.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085660/10.

(150097087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5411 Canach, 28, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 127.900.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085664/10.

(150097089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5411 Canach, 28, rue de Lenningen.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085665/10.

(150097088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2015, Monsieur Hisakata ISOMURA a démissionné de sa fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué en charge de la gestion journalière à compter du 8 juin 2015.

Monsieur Ko TERAWAKI a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué en charge de la gestion journalière à compter du 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle de tous les Administrateurs susvisés est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015085666/17.

(150097393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Monteverde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.792.

—
EXTRAIT

En date du 2 juin 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur et nomination avec effet immédiat à ce même poste d'administrateur Monsieur Xavier Guyard demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015085669/12.

(150098072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Morning Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.149.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015085670/12.

(150097841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015085699/11.

(150097980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Norman Conquest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 100.060.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour: NORMAN CONQUEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015085700/14.

(150097642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015085701/15.

(150097998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Nuevo Roble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.138.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Xerius Limited, une société de droit d'Anguilla, inscrite au Registrar of Companies d'Anguilla, West Indies, sous le N° 2038357, P.O. box 147, The Valley, Anguilla, British West Indies,

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 22 mai 2015, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée NUEVO ROBLE S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.138, établie et ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, ci-après nommée la "Société", dont le siège social a été transféré du Panama au Grand-Duché de Luxembourg par acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le mars 2006 sous le numéro 465.

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille dollars US (USD 38.000.-), représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions ayant chacune une valeur de cent dollars US (USD 100.-), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. dont le siège est au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 juin 2015. 2LAC/2015/12193. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085704/56.

(150097475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

O & C Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.688.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 février 2015 au siège social de la Société

Résolutions

Après vérification des critères d'éligibilité, le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire de toutes ses actions au porteur présentes ou futures la société Aurea Finance, qui accepte, agissant en tant que domiciliataire de sociétés, sise au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel.

Référence de publication: 2015085705/12.

(150097658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Nettracon Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.898.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 mai 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation de la société:

- NETTRACON LIMITED sàrl, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, dénoncé le 19.02.2010, RCS n° 115 898

Pour extrait conforme

Me Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2015085696/14.

(150097007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

NBIM Marcel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.801.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085693/10.

(150097971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

NBIM Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 178.418.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085694/10.

(150098091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.736.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015085711/15.

(150097110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Odier Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 159.279.

Les comptes annuels au 30.11.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODIER PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2015085712/10.

(150096932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.355.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.807.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alan O'Reilly, avec adresse professionnelle au 5, Aldermanbury Square, 14th Floor, EC2V 7HR Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission d'Eric John Daniels, avec adresse professionnelle au 1502, RXR Plaza, West Tower, 8th Floor, 11556 Uniondale New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015085713/15.

(150096948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Oper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.949.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015085716/15.

(150097111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.219.

In the year two thousand fifteen, on the twenty first day of the month of May.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Property Trust Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.219, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 428 on 27 February 2006; the Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 30 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1615 on 1st August 2007,

hereby represented by Mrs. Carla ALVES SILVA, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of Property Trust Luxembourg 2 S.à r.l. by virtue of a proxy given by the board of managers, in accordance with the resolutions taken during the meeting dated on February 27th, 2015;

- Property Trust Koethen S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.368, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2222 on 28 November 2006; the Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 943 on 22 May 2007.

hereby represented by Mrs. Carla ALVES SILVA, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of Property Trust Koethen S.à r.l. by virtue of a proxy given by the board of managers, in accordance with the resolutions taken during the meeting dated on February 27th, 2015;

The said proxies have remained attached to the deed dated March 5th, 2015.

Such appearing persons, acting as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on March 5th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1031 of April 20th, 2015,

1) Property Trust Luxembourg 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of two hundred five thousand four hundred fifty euro (EUR 205,450,-), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 428 on 27 February 2006, the Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 30 May 2007, published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1615 on 1st August 2007 (hereafter the “Absorbing Company”), and

2) Property Trust Koethen S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred eighty-two thousand six hundred fifty euro (EUR 182,650.-), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2222 on 28 November 2006, the Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 943 on 22 May 2007, as absorbed company (hereafter the “Absorbed Company”), contemplated to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company and the Absorbed Company required, during the period of one (1) month following the publication of the merger proposal in the Mémorial C, an extraordinary general meeting, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;

- in conformity with articles 273 and 274 of the Law of August 10th, 1915 and subject to the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) the merger will become effective and entail ipso jure the universal transfer, both as between the merging companies and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

(ii) following the merger, the Absorbed Company ceases to exist;

(iii) following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company shall be cancelled and all books, documents and other corporate records of the Absorbed Company shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company, being currently 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 279 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs and expenses

The Absorbing Company shall bear all costs, charges and expenses relating to the present merger’ statement (constat de fusion).

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately eight hundred seventy Euro (EUR 870.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Property Trust Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.219, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 27 février 2006; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 1^{er} août 2007,

représentée aux fins des présentes par Madame Carla ALVES SILVA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Property Trust Luxembourg 2 S.à r.l. aux termes d’une procuration conférée par décision des gérants prise en sa réunion du 27 février 2015;

- Property Trust Koethen S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.368, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2222 du 28 novembre 2006; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 943 du 22 mai 2007,

représentée aux fins des présentes par Madame Carla ALVES SILVA, prénommée, agissant en tant que mandataire de Property Trust Koethen S.à r.l. aux termes d'une procuration conférée par décision des gérants prise en sa réunion du 27 février 2015;

Les procurations sont restées attachées à l'acte daté du 5 mars 2015.

Les comparantes représentées comme mentionnées ci-dessus ont requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 5 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1031 du 20 avril 2015,

1) Property Trust Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.219, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 27 février 2006; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1615 du 1^{er} août 2007, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), et

2) Property Trust Koethen S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.368, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2222 du 28 novembre 2006; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 943 du 22 mai 2007, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante et de la Société Absorbée n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du projet de fusion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de décider de l'approbation de la fusion;

- conformément aux articles 273 et 274 de la Loi du 10 août 1915 et sous réserve de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la fusion deviendra définitive et entraînera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée cesse d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées et tous les livres et autres dossiers de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, étant actuellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais et dépenses

La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société s'élèvent à huit cent soixante-dix euros (870,-EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. ALVES SILVA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16330. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015085745/144.

(150097588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Parcoy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.435.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Appeared the following:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares, ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered seat at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affaires under the number 681.864 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 May 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Parcoy Holdings S.à r.l., a private limited company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.435, and with a share capital of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 13 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2465, dated 18 December 2009, (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie GRETHEN, prenamed, on 24 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 430, dated 17 February 2015 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) further to the repurchase of all twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each in accordance with the Company's Articles of Association and to cancel these Class G Shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 87,500.-) to an amount of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250.-).

2. To pay a repurchase price of three hundred fifty-five thousand eight hundred sixty-two Euros (EUR 355,862.-) to the Company's Sole Shareholder.

3. To amend article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under the item 1 above.

4. To amend article 18 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under the item 1 above.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) further to the repurchase of all twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each in accordance with the Company's Articles of Association and to cancel these Class G Shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 87,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy five thousand Euros (EUR 75,000.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to resolve

the subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250.-).

The Sole Shareholder resolved to pay a repurchase price of an amount of three hundred fifty-five thousand eight hundred sixty-two Euros (EUR 355,862.-) to the Company's Sole Shareholder.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the eventual/existing creditors of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) divided into seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.2 Shares

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder (s).

Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid in relation to any Class A Share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Class A Share which the Company may repurchase from its Class A shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class F Shares;
- (ii) Class E Shares;
- (iii) Class D Shares;
- (iv) Class C Shares; and
- (vi) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 18.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class F Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class E Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée gouvernée par le BVI Business Companies Act, ayant son siège social au Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du registre de Corporate Affaires sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique"), représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare être l'associé unique de Parcoy Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.435, avec un capital social de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-), constituée suivant acte passé par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2465 du 18 décembre 2009 (la "Société") modifiés en dernier lieu suivant acte passé par devant Maître Léonie GRETHEN, précitée, le 24 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 430 du 17 février 2015 (les "Statuts").

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), suite au rachat de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en conformité avec les Statuts de la Société et l'annulation de ces parts sociales de Catégorie G, pour réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) à un montant de septante-cinq mille euros (EUR 75.000,-) et réduction subséquente de la réserve légale de la Société.

2. Paiement d'un prix de rachat de trois cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-deux Euros (EUR 355.862,-) à l'Associé Unique.

3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus.

4. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus.

5. Divers.

La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), suite au rachat de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en conformité avec les Statuts de la Société et l'annulation de ces parts sociales de Catégorie G, pour réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie F et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie B, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie E et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et décide de réduire en conséquence la réserve légale de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

L'Associé Unique décide de payer un prix de rachat de trois cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-deux Euros (EUR 355.862,-) à l'Associé Unique.

Le remboursement ne pourra avoir lieu que conformément au respect des droits des créanciers éventuels/existants de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), divisé en soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie A,
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie B,
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie C,
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie D,
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie E,
 - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie F,
- entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

6.2 Parts Sociales

Section 1. Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'associés seulement avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les associés.

Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales de Catégorie A en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales de Catégorie A que la Société souhaiterait racheter aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 18 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des associés.

Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie F;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie E;

- (iii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (v) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gérance, le cas échéants, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 18.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie F) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie E).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16512. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085723/345.

(150097964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Fair Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.181.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 11 mai 2015 que:

Madame Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969, à Capelle aan den IJssel - Netherlands, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant Goldman de la société avec effet du 2 avril 2015 et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Dominique Le Gal, gérant Goldman démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat MOKHNACHE

Référence de publication: 2015073803/15.

(150084063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Albert Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.056.

—
Rectificatif du dépôt L150091784 déposé le 01/06/2015

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082074/11.

(150094755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

Manager / Manager

Référence de publication: 2015082589/11.

(150095011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.
